
ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Chow chow

Taille : Moyenne.

Couleur de la robe : Unie; toutes les nuances de rouge, noir, bleu, cannelle, et crème.

Texture et longueur du poil :

- Rude - dense, droit, rude, écarté.
- Lisse - poil de couverture dur, dense, sous poil court et laineux.

Corps: Carré. Ligne de dessus droite.

Forme et position des oreilles : Petites, extrémités arrondies, attachées sur le dessus du crâne, portées droites avec légère inclinaison vers l'avant.

Forme et port de la queue : Plantée bien haut, près du dos, fournie.

Pieds : Pieds de chat.

Caractéristiques uniques : Langue et bouche bleues/noires.

Variabilité génétique observable : Deux types de robes.